

Article R1321-6 du Code du travail

Date de mise à jour : 23 Décembre 2022

Notre analyse

La demande d'appréciation de la conformité du règlement intérieur par l'employeur à l'inspection du travail doit mentionner les dispositions sur lesquelles l'appréciation de ce dernier doit porter. Elle doit être accompagnée du texte du règlement intérieur et le cas échéant des dispositions de la convention collective, de l'accord collectif ou des accords d'entreprise en rapport avec les dispositions faisant l'objet de la demande.

Cette demande est présentée à l'inspection du travail dans le ressort duquel est établie l'entreprise. L'inspection du travail doit statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande.

S'il conclut à la non conformité de tout ou partie des dispositions mentionnées dans la demande il précise dans sa décision si la disposition doit être retirée ou modifiée.

Article R1321-6 du Code du travail

La demande prévue à l'article L. 1322-1-1 mentionne la ou les dispositions sur lesquelles est demandée l'appréciation de l'inspecteur du travail. Elle est accompagnée du texte du règlement intérieur ainsi que, le cas échéant, des références des articles de la convention collective nationale ou de l'accord collectif et des dispositions du ou des accords d'entreprise en rapport avec les dispositions faisant l'objet de la demande.

Elle est présentée à l'inspecteur du travail dans le ressort duquel est établie l'entreprise ou l'établissement concerné, par tout moyen conférant date certaine à sa réception. Lorsqu'un règlement intérieur unique est établi ou modifié pour l'ensemble des établissements de l'entreprise, la demande est adressée à l'inspecteur du travail territorialement compétent pour son siège.

L'inspecteur du travail statue dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

Il peut conclure à la conformité ou à la non-conformité de tout ou partie des dispositions mentionnées dans la demande. Lorsque la décision conclut à la non-conformité d'une ou de plusieurs dispositions, elle précise pour chacune d'elles si la disposition doit être retirée ou modifiée.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Brochure INRS, "Droit d'accès aux documents relatifs à la santé sécurité dans l'entreprise"

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le règlement intérieur

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Avez-vous un modèle de règlement intérieur ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce qu'un règlement
intérieur et quand est-il
obligatoire ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)